



DOUANIERS EN LUTTES

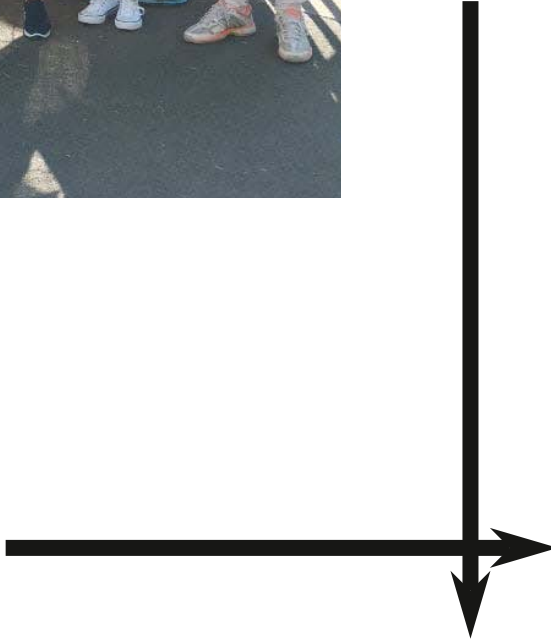
A black and white illustration of a group of people riding bicycles, overlaid with the large red text 'DOUANIERS EN LUTTES'.

Numéro 175

31 mai 2023



Cognac



Après l'annonce par le directeur Interrégional de la Nouvelle Aquitaine de vouloir transférer l'ensemble des missions de gestion des Centres de la Viticulture de Saintes et Jonzac vers le centre de Cognac, après l'annonce de la visite de la DR de Poitiers le 31 mai 2023 à Cognac, l'Intersyndicale des douanes a organisé un comité d'accueil avec banderoles et concert de casseroles. Une quinzaine d'agents issus des 3 centres de Viticulture ont accueilli jeudi matin la directrice de Poitiers accompagnée du chef divisionnaire de la Rochelle.

Le directeur interrégional ayant préalablement refusé deux demandes de RMIS, l'intersyndicale plus que jamais unie et déterminée, avait appelé les agents à rejoindre le site de Cognac en CA, JG ou CTS pour accueillir comme il se doit la Directrice Régionale en "mission commandée" pour réaliser l'impossible : rassurer les agents.

Une distribution de tracts a eu lieu auprès des usagers afin d'expliquer notre opposition au démantèlement du service public douanier en Charente-Maritime.

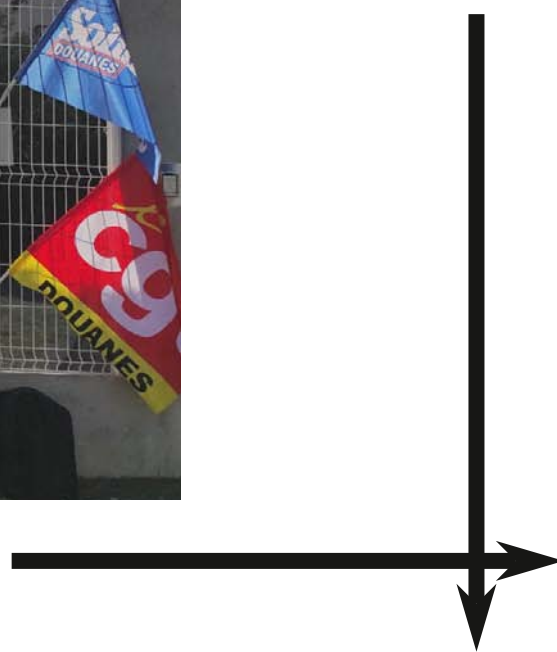
Ce projet va augmenter et accentuer la désertification du service public de proximité en milieu rural comme c'est le cas pour d'autres missions (santé, éducation, finances publiques).

En fin de matinée, les agents en lutte ont pu échanger avec la directrice sur ce projet néfaste pour les usagers de la filière viticole et pour les agents victimes de cette réorganisation.

Au final, le centre de Viticulture de Cognac, déjà en sous effectif récurrent, va croquer sous une charge de travail en augmentation avec un sous dimensionnement d'effectif pour absorber cette charge.

Et en parallèle, s'annonce la mort lente mais programmée des 2 centres de Viticulture de Jonzac et Saintes comme cela a été le cas pour le centre de la Viticulture d'Angoulême.

La direction des Douanes souhaite à moyen terme transférer tout ou une partie de la gestion à l'Interprofession aujourd'hui représentée par le BNIC (Bureau National Interprofessionnel du Cognac) ce qui affaiblira de nouveau la présence douanière dans cette filière viticole qui contribue à la bonne santé de la balance du commerce extérieur.





NON AUX TRANSFERTS DE LA GESTION EN MATIÈRE VITICOLE

La direction des douanes de Nouvelle-Aquitaine a annoncé le transfert de la gestion des Centres de Viticulture et du Cognac (CVC) de Saintes et Jonzac vers le CVC de Cognac.

Ce projet privera les usagers de la filière du Cognac de l'accompagnement quotidien qu'assurent les agents de ces structures en matière de dématérialisation et de réglementation.

À l'heure actuelle, la douane est le seul service qui répond aux demandes d'assistance des opérateurs et qui assure un accompagnement des usagers de la production jusqu'à la vente et l'exportation des produits.

Dans cette réorganisation, il est prévu que les CVC de Saintes et de Jonzac soient uniquement en charge des contrôles.

L'intégralité des organisations syndicales douanières s'oppose à cette amputation du service public.

Le service de Cognac, du fait d'un sous-effectif récurrent, est déjà en peine pour fonctionner et le projet ne prévoit de transférer qu'une partie des emplois impactés des deux autres structures vers ce CVC.

Il est vraisemblable que, dès l'année prochaine, ce service voit encore son effectif diminuer comme cela a été le cas lors de toutes les restructurations que nous avons subies dans le domaine de la viticulture.

Quant aux CVC de Saintes et de Jonzac, des exemples précédents nous font craindre une fermeture rapide.

De plus, la direction des douanes envisage de transférer tout ou partie de la gestion à l'interprofession (BNIC) ce qui entraînera un coût supplémentaire pour les opérateurs qui ne bénéficieront plus des conseils de la douane sur les domaines transférés.

L'intersyndicale des douanes invite les usagers de la filière du Cognac à se mobiliser avec les agents pour exiger le retrait de ce projet et le maintien des trois Centres de Viticulture et du Cognac de plein exercice.

LA LUTTE CONTINUE !